PLACE AÉROPORTUAIRE DE TOULOUSE-BLAGNAC : CONSTRUIRE ENSEMBLE UN FUTUR DÉSIRABLE PACTE GAGNANT-GAGNANT – DÉCLARATION D'INTENTION

Le contexte, les enjeux, l'objet du pacte : la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac est composée des territoires qui entourent l'aéroport et la plate-forme aéronautique. Cet espace se trouve au cœur des enjeux d'aménagement durable de notre époque. Transport aérien, environnement, qualité de vie et santé, emploi, formation, développement industriel et mutations économiques, usage du foncier, habitat, mobilités... : autant de défis à relever et de tensions à dépasser pour révéler et utiliser au mieux son très fort potentiel, en préparant un futur désirable avec ceux et celles qui y vivent et y travaillent. Tous les acteurs sont attachés à l'ancrage pérenne de l'industrie aéronautique à Toulouse, en Occitanie et en France et tiennent à réunir les conditions optimales de son intégration territoriale. La croissance conjuguée et rapide de l'activité et de l'urbanisation, recoupant différents périmètres géographiques, pose cependant des questions complexes qui appellent une approche prospective commune, à différentes échelles, et des solutions pérennes. Or, le dialogue s'avère difficile du fait des nuisances nocturnes causées par certains vols commerciaux, ce que confirment tous les membres de la Commission consultative de l'environnement. Aussi est-il nécessaire de remédier concrètement à une telle situation qu'on ne peut laisser évoluer au fil de l'eau et, plus généralement, de prendre en compte les interactions à l'œuvre au sein de l'ensemble constitué par la place aéroportuaire, dans une vision d'avenir concertée, cohérente et partagée.

C'est pourquoi, sur proposition du préfet de la région Occitanie, le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole, avec le SICOVAL, les Hauts-Tolosans et les communes concernées par le PEB¹ ont décidé de s'engager ensemble dans une démarche d'Atelier impliquant les forces vives du territoire, afin de construire un « pacte gagnant-gagnant » pour le devenir de la place aéroportuaire, en l'imaginant comme creuset du développement durable, au bénéfice de l'intérêt général.

<u>L'Atelier du territoire</u>²: rythmé par trois sessions de travail échelonnées sur l'année 2022, elles-mêmes complétées par des visites de sites, de nombreux échanges informels et des contributions écrites, l'Atelier a réuni, autour de l'Etat et de nombreuses collectivités, des participants de tous horizons : acteurs économiques et aéronautiques, associations de riverains et de défense de l'environnement, pôle de compétitivité, représentants syndicaux, experts, chercheurs, etc. Cette démarche d'écoute mutuelle et de mise en commun des points de vue a permis aux parties prenantes, grâce à l'intelligence collective, de s'accorder sur des diagnostics, de formuler des propositions itératives et d'esquisser le devenir de la place aéroportuaire. Tels sont l'esprit et la méthode qui ont présidé à l'Atelier et qu'il est convenu de conforter pour et par le pacte.

A l'issue de l'Atelier, les participants se sont accordés sur trois ambitions, déclinées en douze objectifs, qui forment la vision stratégique du pacte.

¹Plan d'exposition au bruit

²L'Atelier des territoires est une démarche proposée par le ministère de la transition écologique, qui permet d'accompagner l'émergence et l'élaboration de projets territoriaux intégrés à l'échelle intercommunale et/ou sur de grands territoires. Cette approche permet aux parties prenantes de s'accorder sur une feuille de route dépassant les blocages locaux, les limites institutionnelles et les logiques sectorielles.

L'adhésion ultérieure au pacte sera ouverte à d'autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales dont le développement présenterait des liens marqués avec les enjeux et les projets de la place aéroportuaire.

Ambition 1 - Faire de la place aéroportuaire un territoire d'innovation environnementale

Objectif 1. Préserver la santé des habitants en réduisant les nuisances notamment nocturnes liées au trafic aérien : programmation, optimisation des procédures et des flottes, logistique

Objectif 2. Poursuivre les actions en faveur d'une industrie bas carbone, rendre l'aéroport exemplaire en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et renforcer le rayonnement du site toulousain

Objectif 3. Améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant sur l'habitat et les mobilités (transports en commun, mobilités douces, accès aux plateformes)

Objectif 4. Disposer d'une perspective de développement pour les aéroports de l'agglomération toulousaine, à échelle territoriale élargie voire régionale

Ambition 2 - Intégrer les plateformes aéroportuaire et aéronautique dans les territoires voisins

Objectif 1. Inscrire une vision partagée sur les besoins foncier des collectivités au regard des obligations réglementaires (PEB, ZAN...)

Objectif 2. Inscrire durablement l'aéroport dans le territoire en articulant les utilisations du sol et de l'air

Objectif 3. Traiter les interfaces de proximité entre les plateformes et les territoires voisins

Objectif 4. Favoriser l'agriculture et/ou les espaces naturels à proximité des plateformes (renforcer les trames vertes et bleues)

Ambition 3 - Encourager le développement économique durable du territoire

Objectif 1. Valoriser le secteur de l'aéronautique et conforter le tissu de la sous-traitance

Objectif 2. Favoriser les synergies entre aéronautique et secteurs d'excellence du territoire

Objectif 3. Aménager le territoire en articulant les besoins économiques de la place et les besoins résidentiels, dans une logique d'inclusivité

Objectif 4. Anticiper les mutations économiques et promouvoir la formation aux métiers de la transition écologique et économique

Les participants se sont attachés à traduire cette vision stratégique en vision opérationnelle sous forme d'engagements à mettre en œuvre selon sept grands « chantiers » : aménagement des territoires, inter-territorialité, mobilités et infrastructures, économie-emploi-formation, santé-pollution-qualité de vie, données et gouvernance. Les actions à mener à bien au sein de ces chantiers se rattachent pour partie à des actions déjà portées par des acteurs, institutionnels ou non, tandis que d'autres appelleront des initiatives spécifiques. Sur certains sujets sensibles (vols de nuit, schéma d'aménagement, PEB, notamment) qui n'ont pu faire l'objet d'un consensus dans le temps de l'Atelier, des groupes de travail sont mis en place, en articulation avec l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) qui doit être lancée au deuxième semestre 2023, afin d'étudier les différents scenarii possibles et de rechercher les convergences entre parties prenantes.

RÉSOLUTION

S'accordant pour souscrire aux trois ambitions, aux douze objectifs et aux sept chantiers précités, qui constituent le socle du pacte, les soussignés conviennent d'œuvrer à sa concrétisation afin de rendre la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac exemplaire en matière de développement durable.

Les soussignés contribueront, selon ces lignes directrices, à optimiser et réaliser les actions relevant de leur domaine respectif de compétence.

Le pacte est constitué de la présente déclaration d'intention et de l'annexe du cahier d'acteurs.

Un comité de pilotage est mis en place, composé des représentants des parties signataires, pour suivre l'avancement du pacte et promouvoir l'application de ses orientations à travers la réalisation de la feuille de route. Un directeur de projet auprès du préfet est chargé de l'animation du pacte, en coordination avec les référents désignés par les collectivités et en lien avec tous les acteurs.

Un garant est désigné en la personne du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, dont le rôle est de prendre en compte les points de vue exprimés par les signataires du pacte, afin qu'ils se traduisent en propositions concrètes et équilibrées au service d'un développement durable du territoire.

**

*

ANNEXE

Cahier d'acteurs « Atelier des territoires - Construire ensemble un futur désirable - Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac - Vers le pacte gagnant-gagnant »

**

*

LISTE DES SIGNATAIRES PRESSENTIS

Etat

Conseil régional d'Occitanie - Conseil départemental de la Haute-Garonne – Toulouse Métropole

Communauté de communes des Hauts-Tolosans - Communauté d'agglomération du SICOVAL — Les seize communes « sous PEB » Aussonne - Auzeville-Tolosane - Blagnac - Castanet-Tolosan - Colomiers - Daux - Mervilla - Merville - Mondonville - Pechbusque - Porte-sur-Garonne - Ramonville-Saint-Agne - Toulouse - Tournefeuille - Vieille-Toulouse

Communautés de communes du Frontonnais et du Grand Ouest Toulousain - Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT) - Syndicat de SCoT Nord Toulousain - Syndicat mixte Tisséo Collectivités

CCI Toulouse-Haute Garonne, CMA de la Haute-Garonne, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Airbus - Aéroport de Toulouse-Blagnac - Aerospace Valley

CCNAAT – Union des Comités de Quartier Toulouse – Pensons l'Aéronautique pour Demain – France Nature Environnement Occitanie

MEDEF Haute-Garonne – CPME Haute-Garonne – FO et CFE-CGC Airbus

CESER Occitanie – Codev Toulouse-Métropole